

Agen, le 10/12/2020

Habitalys & Agen Habitat créent la société de coordination « Habiter en Lot-et-Garonne »

Habitalys & Agen Habitat officialiseront la création de leur société de coordination « Habiter en Lot-et-Garonne » ce jeudi 10 décembre à la Mairie d'Agen.

Seront présents, pour représenter l'OPH Agen Habitat en qualité de membres du Conseil d'Administration :

Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, Président de l'OPH Agen Habitat
Monsieur Bruno DUBOS, Représentant de la Communauté d'Agglomération d'Agen
Madame Marie-Françoise MASSALAZ, Vice Présidente d'Agen Habitat
Madame Baya KHERKHACH, Administratrice Agen Habitat
Monsieur Mohamed FELLAH, Administrateur Agen Habitat

Pour représenter l'OPH Habitalys :

Madame Marie-France SALLES, Présidente d'Habitalys
Monsieur Raymond GIRARDI, Représentant d'Habitalys
Monsieur Alain PICARD, Représentant du Département de Lot-et-Garonne
Madame Fatima FIGUES, Administratrice d' Habitalys
Madame Martine PALAZE, Administratrice d' Habitalys

Ainsi que les représentants des locataires :

Monsieur SOULIER-MARATUECH, (CNL)
Madame BIAR, (CSF)
Monsieur LESCURE, (AFOC).

A cette occasion, la Presse locale a été conviée. Cette réunion aura pour objet d'officialiser la création de la société de coordination, d'élire son nouveau Président et de définir son organisation.

Habitalys & Agen Habitat créent la société de coordination « Habiter en Lot-et-Garonne »

La restructuration des organismes de logement social constitue un enjeu majeur de la part des pouvoirs publics. A travers l'application de la loi ELAN (loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018), les acteurs du logement social composés de moins de 12 000 logements sociaux doivent désormais opérer des regroupements afin d'atteindre ce seuil.

Dans ce cadre, les conseils d'administration d'Habitalys, dont la collectivité de rattachement est le département du Lot-et-Garonne, et d'Agen Habitat, dont la collectivité de rattachement est la communauté d'agglomération d'Agen, ont décidé de se rapprocher afin de constituer une société de coordination.

Au-delà de l'obligation imposée par le gouvernement, ce regroupement s'inscrit dans une volonté de créer un ensemble cohérent au service du département du Lot-et-Garonne.

Présentation des associés : deux acteurs historiques



Habitalys s'inscrit dans la longue histoire du logement social depuis sa création en 1929. Aujourd'hui, l'organisme est le 1er bailleur social en Lot-et-Garonne avec plus de 4 400 logements sur 105 communes.

Créé en 1925, Agen Habitat gère 3 900 logements répartis sur l'Agglomération d'Agen.



En se réunissant, le groupe proposera près de 8 300 logements - 5.400 logements sur l'agglomération d'Agen et 2.900 logements sur le reste du département – offrant ainsi un fort maillage territorial.

Habitalys & Agen Habitat créent la société de coordination « Habiter en Lot-et-Garonne »

Des ambitions communes, en faveur du logement pour tous

Suite à leur rapprochement, les deux organismes se sont fixés les mêmes objectifs communs :

- Être un acteur majeur de l'aménagement du parc social du département du Lot-et-Garonne en s'appuyant sur la complémentarité des territoires et l'articulation étroite avec les politiques locales conduites.
- Renforcer significativement la capacité d'action et permettre à terme de répondre aux besoins des habitants, des entreprises et des territoires.
- De conserver l'image d'un employeur attaché au bien-être de ses collaborateurs et au professionnalisme de ses actions.

Cette ambition commune repose sur des valeurs partagées :

Ancrage territorial et
utilité sociale

Proximité et qualité de
service

Professionalisme,
transparence et
confiance

Une nouvelle identité

La nouvelle structure, présentée sous la forme juridique d'une société anonyme, se nommera « HABITER EN LOT-ET-GARONNE ».

Habitalys & Agen Habitat créent la société de coordination « Habiter en Lot-et-Garonne »

L'organisation et le fonctionnement

Le siège social d'HABITER EN LOT-ET-GARONNE sera situé au 1080 avenue du Midi, ZAC Agen Sud, 47000 Agen.

Les deux actionnaires, détenteurs chacun de 50% des parts, entendent diriger la société avec une gouvernance paritaire, constituée d'un Conseil d'Administration et d'une Direction Générale.

Malgré leur rapprochement, les deux Offices Publics de l'Habitat conserveront leur autonomie de délibération et de décision. En effet, les associés poseront des directives communes et optimiseront leurs moyens de fonctionnement, mais garderont pour autant leur indépendance dans la conduite de leurs projets stratégiques respectifs.

Contact Presse

Marine Iachemet

Responsable Communication

05 53 77 05 68 / 06 81 22 48 86

marine.iachemet@habitalys.org